

## HORAIRES DU BUREAU DE VOTE

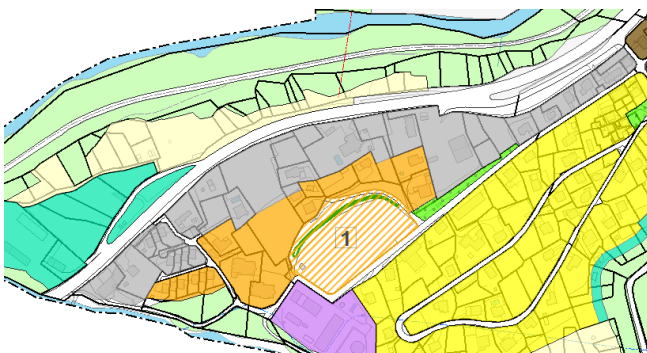
Dès 2019, le bureau de vote sera désormais fermé le samedi lors des week-ends de votations et élections.

La faible affluence du samedi nous amène à réduire le vote à l'urne uniquement le **dimanche de 11h00 à 12h00**.



## PLAN DE ZONE

Les derniers recours contre la décision d'homologation du nouveau plan d'affectation des zones ont été rejetés par le Tribunal cantonal, dont la décision n'a pas été contestée.



La zone réservée au lieu-dit « Désovy » est ainsi levée et le nouveau plan d'affectation des zones s'applique désormais dans son ensemble.

Les zones définitives peuvent être consultées sur le site internet de la commune, dans le menu « administration », puis « SIT ». En plus des zones, le système d'information du territoire permet d'obtenir de nombreuses autres informations, comme par exemple le parcellaire, les zones de danger, les noms de rue et les surfaces des parcelles.

## FUSION DE COMMUNES

Vous pouvez découvrir le communiqué officiel des communes de Bovernier, Sembrancher, Orsières, Liddes et Bourg-St-Pierre sur notre site internet. Il est également à disposition au bureau communal et sera commenté lors de l'assemblée primaire par le président de la commune, le lundi 10 décembre.



# BOVERNIERinfo

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BOVERNIER



## HIVER 2018

## VŒUX

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le Conseil communal profite de ce dernier bulletin d'information pour vous souhaiter de belles fêtes et vous adresser ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il vous remercie de la confiance témoignée et s'engage à tout mettre en œuvre pour défendre les intérêts de notre belle commune. Que le parcours de 2019 soit parsemé de petits bonheurs et de belles rencontres !

## SAPINS DE NOËL



Le triage forestier Catogne / Mont-Chemin vous propose un sapin de pépinière au prix de CHF 25.-, à payer directement sur place, pas de réservation nécessaire, **du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00**.

Un ramassage des sapins par les employés communaux est organisé le **lundi 7 janvier 2019** dans la matinée. Merci de les déposer au bord de la route ce matin-là.

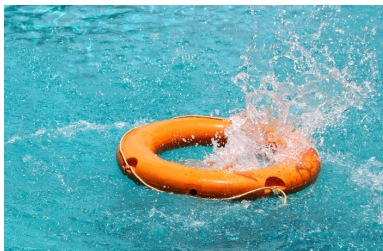
## FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

L'administration communale vous informe que, durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé :

**les mercredis 26 décembre 2018 et 2 janvier 2019.**

## SECURITÉ DES PISCINES PRIVÉES

Même si la saison des baignades est terminée, nous précisons que la **sécurité des piscines privées incombe à leurs propriétaires**. Il nous semble judicieux de rappeler que cela s'applique aussi en périodes de non-utilisation lorsque des enfants peuvent accéder plus facilement sans surveillance à un bassin. Le Bureau de prévention des accidents (BPA) recommande ce qui suit « pour que la sécurité ne boive pas la tasse » :



- retirer l'échelle lorsque la piscine n'est pas utilisée. Ranger l'échelle hors de portée des enfants, afin d'éviter un mauvais usage ;
- couvrir ou clôturer les piscines afin que les jeunes enfants n'aient pas accès librement à l'eau.

Rendez-vous sur [www.water-safety.ch](http://www.water-safety.ch) pour en connaître davantage sur la sécurité aquatique.

## COMMISSION SOCIALE

La Commission sociale cherche à renforcer son équipe livrant les repas aux personnes âgées ou qui en auraient besoin.

Les livraisons s'effectuent toutes les 6 semaines environ, les lundis, mercredis et vendredis. La tournée de livraison dure environ 30 à 40 minutes.

En cas d'intérêt ou de questions, merci de contacter le vice-président, Gaël Bourgeois, par téléphone au 078 685 48 48 ou par courriel : [gaelbourgeois@hotmail.com](mailto:gaelbourgeois@hotmail.com).

## MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS

Nous souhaitons récompenser les **talents de la Commune** qui se sont particulièrement distingués durant ces dernières années.

Nous invitons les sociétés locales et les personnes privées à nous annoncer chaque candidat(e) ou groupe, qui à leurs yeux mériteraient une distinction communale.

Voici quelques critères qui seront considérés :

- le **mérite « sportif »** vise à récompenser un(e) sportif(ve) ayant réalisé un parcours particulier ou un résultat de référence ;
- Le **mérite « culturel »** concerne les chanteurs, musiciens, écrivains, dessinateurs, graphistes, etc. qui se sont distingués dans leur art respectif.

Les candidatures sont à transmettre à [info@bovernier.ch](mailto:info@bovernier.ch) ou au secrétariat communal accompagnées d'une présentation des activités et résultats, jusqu'au 15 janvier 2019.

## VÉHICULES ÉLECTRIQUES



En collaboration avec notre partenaire ALTIS, une **borne de recharge** pour voiture électrique a été mise en service sur le parking communal (en-dessous du Tchyko). Celle-ci est intégrée au réseau national evpass avec ses 1036 points de recharge. D'ici 2020, evpass proposera plus de 3000 points de recharge.

Que vous soyez utilisateur occasionnel ou intensif, l'offre est adaptée à vos habitudes avec une solution sans engagement ou un abonnement proposant des tarifs préférentiels sur les charges.

Quelle que soit l'option choisie, il est nécessaire de s'inscrire pour pouvoir utiliser la borne. Pour cela, il suffit de se rendre sur le site internet d'ALTIS avec le lien suivant : <https://altis.evpass.ch/>. Vous y trouverez également des informations sur la localisation des bornes et sur leur utilisation.